

Projet Pédagogique

Accueil périscolaire de Saint Mards de Blacarville

-
sous la direction de la Communauté de
communes de Pont-Audemer Val de Risle.

Année 2021/2022

Préambule

Le projet pédagogique d'un accueil de loisirs regroupe les orientations éducatives découlant des souhaits des élus jusqu'à la mise en place des actions de l'équipe d'animation.

Il est un « contrat de confiance » entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants, qui permet de donner du sens aux activités proposées.

I – Les organisateurs

1-Leurs identités

L'organisateur est la mairie de Saint Mards de Blacarville, 1 rue de la mairie 27500 Saint Mards de Blacarville, associée pour la direction de la structure, à la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, 2, place de Verdun 27500 Pont-Audemer.

2- Leurs intentions éducatives

Pour la mairie de Saint Mards :

- Permettre à la jeunesse de Saint Mards de Blacarville de trouver, à l'échelle de leur commune, des services de proximités capables de répondre à leurs besoins pour se construire et s'épanouir dans la dignité de leur personne ;
- Penser l'organisation de l'accueil périscolaire comme un espace de vie collective qui prolonge de manière cohérente et confiante le collectif des enfants de l'école.

Pour la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle :

- Permettre à la jeunesse dès la naissance, de se construire, s'épanouir et donner du sens à sa vie.
- Fédérer et coordonner l'ensemble des acteurs autour de ces valeurs intercommunales ;
 - 1/Partager ces valeurs avec l'ensemble du territoire
 - 2/ Mettre en cohérence l'action éducative sur la base des lignes directrices du territoire
 - 3/ Créer et faire vivre un réseau autour de la culture éducative partagée. Le tout afin d'assurer la continuité éducative entre tous les acteurs de la petite enfance, enfance et jeunesse.

II – Présentation de l'accueil périscolaire de Saint Mards de Blacarville

L'accueil périscolaire de Saint Mards de Blacarville a lieu à la salle des fêtes du village, qui accueille également la cantine scolaire, et jouxte les bâtiments de l'école communale.

Les horaires d'accueil sont fixés comme suit :

les lundi, mardi, jeudi et vendredi hors vacances scolaires,

de 7h30 à 8h30, et de 16h00 à 18h30.

III- L'équipe pédagogique

L'équipe d'encadrement de l'accueil périscolaire est composée de quatre salariées :

- une titulaire de la fonction publique territoriale, titulaire d'un BAFA
- une salariée en CDI, titulaire d'un BAFA
- deux salariées en emploi aidé.

IV- Modalités d'inscriptions et de facturation

Les enfants doivent être au préalable inscrits en mairie, sur la base des documents suivants :

- La fiche d'inscription ;
- Une fiche sanitaire ;
- Le cas échéant, un certificat médical et / ou un dossier PAI.

Les enfants sont ensuite accueillis à la demande des parents, sans inscription journalière préalable.

La facturation est réalisée à la fin de chaque mois selon la présence effective de l'enfant facturée par quart d'heure, et est envoyée aux familles par courrier.

V- Les objectifs de la structure

Le projet pédagogique est établi par les responsables de l'accueil périscolaire, en collaboration avec l'équipe d'animation. Il n'est pas figé et peut être amené à évoluer.

Aménager un équilibre entre espace de jeu libre et participation volontaire de l'enfant aux activités.

Les enfants accueillis à l'accueil péri-scolaire le sont dans un moment qui encadre leur journée d'école. A cet égard, l'accueil péri-scolaire prolonge la journée de l'enfant, et il s'y trouve dans un espace familier (celui de la restauration scolaire), et encadré par des adultes qu'il a par ailleurs l'habitude de fréquenter dans le cadre de la restauration. L'environnement proposé est donc familier et rassurant.

Pour autant, l'accueil péri-scolaire ne doit pas apparaître à l'enfant comme un moment redondant avec le temps scolaire. C'est pourquoi il est privilégié une **participation volontaire de l'enfant aux activités** à côté **d'un aménagement permanent, d'un espace de détente et de jeu libre.**

Concernant cet espace de **jeu libre** : de nombreux jeux sont en accès libre (matériel de dessin et coloriage, jeux de construction, d'imitation, d'imagination, jeux de motricité fine, jeux de société etc.) pour les enfants, et les animatrices ont le souci de les familiariser rapidement avec ces jeux, de manière à ce que les enfants puissent les mobiliser de façon autonome.

Les animatrices sont soucieuses de renouveler et d'élargir le matériel pédagogique mis à la disposition des enfants, aussi bien en intérieur qu'en extérieur, afin de leur assurer une offre aussi variée que possible.

Les animatrices proposent des jeux ou des activités, mais la participation des enfants relève de leur volontariat. Les animatrices sont attentives à répondre à la demande des enfants d'être accompagnés lorsqu'ils jouent à des jeux de société. Des activités individuelles peuvent alors être transformées en activités collectives selon les envies de chacun.

Proposer un temps d'animation adapté à la diversité des besoins des enfants accueillis :

Les animatrices de l'accueil péri-scolaire sont attentives aux rythmes de la journée de l'enfant.

A cet égard, le respect des besoins de détente et de jeu libre apparaît essentiel, en particulier le soir, lorsque les enfants sont fatigués de leur journée d'école.

Elles sont cependant attentives à la demande de certains enfants de pouvoir effectuer leurs devoirs au moment de l'accueil péri-scolaire et peuvent les accompagner dans cette démarche volontaire.

Les animatrices sont également soucieuses de répondre, autant que faire se peut, aux demandes particulières d'ateliers ou de jeu qui peuvent émaner des enfants, et peuvent être force de proposition pour les accompagner dans la découverte de nouvelles activités ou de nouveaux jeux, et dans l'implication de chacun dans un groupe réuni par une activité ou un

jeu.

Enfin, elles sont attentives aux besoins d'activité physique plus ou moins développés des enfants, et veillent à ménager des temps de jeu en extérieur lorsque la météo le permet. La cours de l'école est dans ce cas mobilisée, et du matériel pédagogique adapté peut être utilisé.

Développer les moments d'échange et de partage pour vivre sereinement le collectif

Les animatrices sont attentives aux demandes des enfants, et accordent une attention particulière au fait d'écouter ce qu'ils ont à dire et à demander.

Cette écoute participe à la construction d'un espace de confiance avec les adultes et les autres enfants, et de sécurité affective pour les enfants accueillis.

Les animatrices sont attentives à ce que l'accueil péri-scolaire soit aussi vécu comme un temps de vie collective, et organisent leurs interventions de manière à ce que chacun puisse trouver sa place dans le groupe.

Les animatrices sont soucieuses d'accompagner les enfants dans les besoins d'activité qu'ils expriment et s'impliquent dans les jeux et ateliers à la demande des enfants, afin de leur permettre de les découvrir et de les aborder en confiance.

Les animatrices sont soucieuses d'apprendre aux enfants des règles d'hygiène et de savoir-vivre qui favorisent le bon fonctionnement du collectif : respect des désirs de chacun (adultes et enfants, et enfants entre eux) et de leur expression bienveillante, apprentissage d'une discipline simple de rangement des jeux, manteaux et cartables, de gestion des goûters, etc.